

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 Novembre à 18h00, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Élisabeth Bousquet, Roger Bourhoven, Sylvia Goulding, Fabrice Redoules, Dominique Colombo, Frédérique Boret.

Absents excusés : Fabrice De Nardi, Rémy Soullignac, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau qui donne pouvoir à Élisabeth Bousquet

Convocation du 13/11/2019

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

**I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 Septembre 2019.
Vote à l'unanimité par 8 voix, et validation.**

II – TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de s'interroger sur l'opportunité d'augmenter ou non la taxe d'aménagement. Les échanges portent sur l'intérêt et sur le montant de l'augmentation. L'ensemble du conseil s'accorde sur un nouveau montant de 2,5% avec un maintien de 5% pour les parcelles 351, 367, 713 Section A dont la reconduction d'année en année sauf dénonciation expresse avait été décidée lors du conseil du 3 Novembre 2014. Ce qui est soumis au vote.

VOTE POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

III – Question diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'église ont été réalisés en temps et en heure. Il fait le point sur l'avancée des travaux au cimetière. Une majorité décide d'encastiner la terre mise à nu, puis les discussions portent sur le montant de cession des caveaux ainsi que sur la perpétuité.

Sylvia Goulding propose d'organiser de nouveau des cours de premiers secours ; rappel pour les participants des premières séances et ouvert aux personnes souhaitant acquérir cette formation.

Concernant les cours de gym dont c'est la quatrième année, elle regrette que Les Arques n'aient pas pu bénéficier de la proposition d'une association en lien avec le Comité Olympique qui offrait la gratuité. En effet, constatant l'avance des Arques dans ce domaine, un autre village a été choisi. En conséquence, elle demande si une subvention exceptionnelle ne pourrait pas être versée à La Ruche des Arques afin de réduire les coûts des participants. L'assemblée y est favorable. Le montant fera l'objet d'une prochaine délibération.

Sylvia Goulding informe le conseil qu'en raison du brexit, les gouvernements recommandent de faire une demande de carte de séjour, autant en France qu'en Angleterre et fait le point des obtentions en cours.